

TRAITEMENT DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS LA VIE PROFESSIONNELLE DANS LES INSTRUMENTS DE MONITORING DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

Travail de certificat de Christine Masserey

Septembre 2016

Université de Berne, cours de formation continue Développement durable (CAS NE)

La thématique de l'égalité entre femmes et hommes a pris une nouvelle importance dans le contexte du développement durable depuis qu'elle est devenue, en septembre 2015, un objectif à part entière sur le plan international.

L'objectif de ce travail est de faire un état des lieux et de comparer la manière dont l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle est traitée dans les instruments de monitoring du développement durable et d'évaluation de la durabilité des projets utilisés dans les cantons de Berne, Argovie et Vaud.

La première partie du document traite de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle dans le monitoring du développement durable, qui consiste à observer, à l'aide d'indicateurs, l'évolution, sur le long terme, de la situation du point de vue du développement durable. Ont été passés en revue le Cercle Indicateurs, développé par la Confédération en collaboration avec un certain nombre de cantons et qui permet de suivre et comparer l'évolution du développement durable au niveau des cantons, ainsi que les systèmes d'indicateurs de chacun des cantons faisant l'objet de l'étude.

L'analyse montre qu'à l'exception du canton de Vaud, les systèmes comportent un seul indicateur relatif à l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Cet indicateur – qui s'avère pertinent – est similaire dans tous les systèmes et porte sur la proportion de femmes occupant des positions de cadre. On peut toutefois souhaiter qu'une harmonisation se fasse à propos de la définition de cet indicateur, qui, aujourd'hui, n'est pas comparable entre les différents systèmes. D'autre part, il serait judicieux d'ajouter un certain nombre d'indicateurs, prenant exemple sur le système du canton de Vaud, qui, sans être excessivement lourd, a l'avantage d'offrir une vision relativement complète de la thématique.

La deuxième partie du document porte sur la manière dont l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle est intégrée dans les outils d'évaluation de la durabilité des projets. Cinq outils utilisés dans les trois cantons ont été passés en revue. Un certain nombre de propositions concrètes sont suggérées :

- élargir la définition des champs thématiques/critères qui se limitent au respect du droit
- préciser la définition du champ thématique de l'égalité entre femmes et hommes en incluant tous ses aspects importants, et, pour les instruments qui sont dotés d'indicateurs, prévoir un indicateur par aspect important de la thématique
- revoir le poids attribué à l'égalité entre femmes et hommes dans les instruments.